

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL ADULTES DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Qualificatif pour le Championnat de Ligue Nouvelle-Aquitaine

SAISON 2018 - 2019

1 – Structure du championnat :

a) 4ème série messieurs et dames : joueurs non classés, 40, 30/5, 30/4, 30/3, 30/2, 30/1.

- Un premier groupe de poules est créé, composé de poules de maximum 6 joueurs 4ème série dont les écarts de classement ne dépassent pas 5. Un joueur par poule est qualifié pour le deuxième groupe.
- Un deuxième groupe de poules est créé, composé de poules de maximum 6 joueurs avec les autres joueurs de 4ème série et les sortants des poules du groupe 1. Les sortants (1 ou 2 par poule) des poules de ce groupe 2 constitueront le tableau final à élimination directe qui désignera le champion départemental 4ème série.

b) Conformément aux règlements sportifs, les joueurs de la catégorie 4ème série ne peuvent pas rentrer dans le tableau 3ème série.

Un(e) joueur(se) ayant été classé(e) 15/4 ou mieux ne peut participer à cette épreuve.

c) 3ème série messieurs et dames : 30, 15/5, 15/4, 15/3, 15/2, 15/1.

Se déroule au moyen d'un tableau à élimination directe.

Un(e) joueur(se) ayant été classé(e) 4/6 ou mieux ne peut participer à cette épreuve.

d) Seniors+ messieurs et dames : 35+, 40+, 45+, 50+, 55+, 60+, 65+, 70+ et messieurs 75+.

Les joueurs 4ème série disputeront le championnat en poule conformément aux dispositions du paragraphe 1-a). Les sortants des poules rentreront dans un tableau à élimination directe, composé d'autre part de joueurs 3ème série pour désigner le champion départemental de chaque catégorie Senior+.

e) Le championnat sera géographiquement divisé en 2 secteurs Béarn et Pays Basque (de manière à éviter des déplacements trop importants) qui se fondront avec l'évolution des tableaux vers leur terme. Certains tableaux ou poules à effectifs réduits ne permettent pas la sectorisation géographique.

2 – Catégories :

- Seniors M et D nés en 2004 et avant
- 35+ M et D nés entre 1984 et 1980
- 40+ M et D nés entre 1979 et 1975
- 45+ M et D nés entre 1974 et 1970
- 50+ M et D nés entre 1969 et 1965
- 55+ M et D nés entre 1964 et 1960
- 60+ M et D nés entre 1959 et 1955
- 65+ M et D nés entre 1954 et 1950
- 70+ M et D nés entre 1949 et 1945
- 75+ M nés en 1944 et avant

Participation ouverte à tout licencié de NATIONALITÉ FRANÇAISE appartenant aux catégories mentionnées ci-dessus.

Les 13/14 ans, 15/16 ans et les 17/18 ans sont autorisés à prendre part à l'épreuve Seniors sous les conditions suivantes conformément aux règlements sportifs fédéraux (article 31) et **à condition de participer au championnat individuel jeunes dans leur catégorie.**

Les joueurs de catégorie 13/14 ans sont autorisés à participer sous réserve de fournir un certificat médical pour le tennis avec la mention « en compétition » daté de moins de 6 mois.

Les joueurs de catégorie 15/16 et 17/18 ans sont autorisés à participer au championnat individuel adulte.

Les 9, 10, 11 et 12 ans ne sont pas autorisés à participer au championnat adulte.

Les Seniors+ (35+, 40+, 45+, 50+, 55+, 60+, 65+, 70+, 75+) peuvent s'inscrire dans leur catégorie d'âge ainsi qu'à l'épreuve Seniors.

Les Seniors+ classés en 4ème série pourront participer dans deux catégories Seniors+ mais ne pourront être qualifiés pour le tableau 3ème série que dans leur catégorie d'âge.

3 – Déroulement des épreuves :

Le joueur qui se déplace devra entrer en contact avec son adversaire pour fixer d'un commun accord les dates et heures des rencontres en cohérence avec les dates limites indiquées sur les feuilles de poules ou tableaux.

Le joueur qui reçoit choisit la surface, prend toutes dispositions pour la réservation des installations au sens large et prévient son club du jour et de l'heure prévue.

Les balles sont fournies par le joueur qui reçoit.

Principe général des non classés et 4ème série (poules américaines) :

Dans chaque catégorie, des poules de 3 à 6 joueurs seront constituées par secteur géographique dans la mesure du possible.

Chaque engagé recevra un mail comprenant :

- la poule à laquelle il appartient ;
- la poule sur laquelle il est susceptible de sortir ;
- les noms et coordonnées des adversaires ;
- le nom du juge-arbitre et le numéro du répondeur où il pourra exposer ses difficultés éventuelles ;
- la date limite de déroulement des rencontres.

A l'issue de chaque match qui devra être joué avant une date limite, le vainqueur devra communiquer le résultat au juge-arbitre par mail à l'adresse : cd64@fft.fr et pour ceux qui n'en n'ont pas la possibilité, par téléphone à Laurence au 05-59-14-19-66 **NOUVEAUTÉ**

Principe général des tableaux à élimination directe :

Chaque joueur recevra par **mail** le tableau le concernant avec des dates limites, les noms et coordonnées des adversaires ainsi que le nom du juge-arbitre.

Le mieux classé recevra dans son club. En cas de classement identique, c'est le joueur placé sur la branche la plus haute du tableau qui recevra.

A l'issue de chaque match qui devra être joué avant une date limite, le vainqueur devra communiquer le résultat au juge-arbitre par mail à l'adresse : cd64@fft.fr et pour ceux qui n'en n'ont pas la possibilité, par téléphone à Laurence au 05-59-14-19-66 **NOUVEAUTÉ**

4 – Format des matches :

Le championnat appliquera la **RÈGLE DE L'AVANTAGE**.

Tous les matches se dérouleront au meilleur des 3 manches avec ***application du jeu décisif à 6 partout dans toutes les manches.***

Pour les NC, 4ème série et les Seniors 65 ans et plus, la troisième manche est remplacée par un **super jeu décisif en 10 points**.

5 – Engagements : **NOUVEAUTÉ**

À compter de cette saison, l'inscription et le paiement se feront **exclusivement en ligne** sur « Mon Espace Tennis » : <https://mon-espace-tennis.fft.fr/tournoi/82175385>

Un tutoriel est à votre disposition sur le site du comité départemental pour vous aider dans votre démarche d'inscription si nécessaire : www.cdtennis64.fr

Attention : tout autre mode d'inscription ne sera pas pris en compte.

Droits d'engagement :

- Adultes et Jeunes : 16 €

- Participation à 2 épreuves (pour les adultes) : 24 €

6 – Litiges :

Tout litige sera traité en premier ressort par le juge-arbitre Eugène Ramos et un appel pourra être fait devant le comité de championnat.

Comité de championnat : Félix Onnainty, Monique Bourbon et autres JAT2 de la commission arbitrage.

7 – Résultats : **NOUVEAUTÉ**

Ils seront saisis chaque jour par le juge-arbitre.

Vous pourrez consulter tous les résultats en ligne sur le site du comité départemental : www.cdtennis64.fr

Aucune réclamation ne sera acceptée après la date de clôture du championnat.

8 – Divers :

Pour tout renseignement ou toute difficulté rencontrée, vous pouvez contacter le juge-arbitre Eugène Ramos au 06.99.62.99.64.

Le Président de la Commission Arbitrage

Eugène RAMOS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Comité Départemental CD64 – Centre Départemental Nelson PAILLOU, 12 rue du professeur Garrigou Lagrange – CS 97538 – 64 075 PAU Cedex
Tél : +33 (0) 06 75 08 08 92 – cd64@fft.fr – www.cdtennis64.fr

LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE TENNIS